COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de CASTEX
Le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

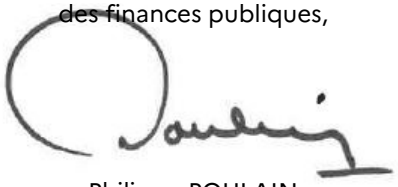
COMMISSAIRES TITULAIRES **(NOM Prénom)**	**COMMISSAIRES SUPPLÉANTS** **(NOM Prénom)**
BEUGNET Véronique	DUBREUIL Catherine
ASNA Camille	HURON Claude
BERDOULAT Marjolaine	PONS Emile
DOSQUET Patrick	MOIROT Christian
GIMET Thierry	ROUGALLE Paulette
CANCEL Yves	CLOKE Ghyslaine

<u>Remarque</u> : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

Foix, le 17 août 2026

Le Directeur départemental
des finances publiques,



Philippe POULAIN